



# Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE)

## *Rapport du directeur 2008-2010*

INTRODUCTION .....	2
HISTORIQUE DE L'IUFE.....	4
FORMATIONS DE L'IUFE : VUE D'ENSEMBLE .....	6
FORMATION DES ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE (FORENSEC) .....	7
<i>Le concept de la formation : éléments essentiels.....</i>	7
Une formation professionnelle universitaire .....	7
Les objectifs de la formation : le référentiel de compétences.....	8
Une formation en deux phases.....	8
Les domaines du plan d'études.....	9
Dispositif de formation en alternance.....	10
<i>Le règlement d'études et le plan d'études.....</i>	10
<i>Les trois rentrées et les flux d'étudiants .....</i>	11
Année 1 – 2008-2009 .....	11
Année 2 – 2009-2010 .....	11
Année 3 – 2010-2011 .....	12
FORMATION DES ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE.....	16
FORMATION EN DIRECTION DE FORMATION (FORDIF).....	18
FORMATION EN ENSEIGNEMENT SPECIALISE .....	19
FORMATION CONTINUE : PHILOSOPHIE ET PERSPECTIVES .....	21
Trois principes.....	21
Trois domaines.....	22
LE CORPS ENSEIGNANT ET DE RECHERCHE .....	23
<i>Structure générale du corps enseignant et de recherche intervenant dans l'IUFE.....</i>	23
<i>Postes rattachés aux Facultés.....</i>	24
<i>Chargés d'enseignement rattachés à l'IUFE.....</i>	25
<i>Autres membres du corps des collaborateurs à l'enseignement et la recherche rattaché à l'IUFE.....</i>	26
RECHERCHE .....	27
L'IUFE ET LES INSTANCES INTERCANTONALES .....	30
ADMINISTRATION .....	31
INFRASTRUCTURE.....	32
<i>Locaux.....</i>	32
<i>Immobiliers.....</i>	32
FINANCES .....	33
INAUGURATION .....	34
ANNEXE 1 : LE REFERENTIEL DE COMPETENCES .....	35
ANNEXE 2 : LISTE DES ENSEIGNANTS INTERVENANT DANS LA FORENSEC.....	37
ANNEXE 3 : MEMBRES DES INSTANCES DE L'IUFE .....	39

## Introduction

Le présent rapport<sup>1</sup> d'activité sort de l'ordinaire du genre dans la mesure où il ne porte pas sur une année mais englobe la période allant de l'intégration de la formation des enseignants du secondaire jusqu'au 8 octobre 2010, à savoir à la date de l'inauguration officielle de l'Institut universitaire de formation des enseignants (ci-après IUFE). Il s'agit en outre du rapport du directeur *ad interim*, nommé par le rectorat en janvier 2010, à savoir au moment de l'entrée en vigueur officielle de la loi PL10432 votée le 17 décembre 2009 par le Grand Conseil. Auparavant, les nouvelles institutions étaient en construction avec une double responsabilité à la fois de gestion d'un nouveau parcours de formation – FORENSEC : formation des enseignants du secondaire – et de la mise sur pied de l'IUFE et de ses instances. La période de cette double activité comme responsable fait donc aussi partie du présent rapport soumis à l'appréciation du Conseil de l'IUFE.

Le rapport démarre avec un bref historique qui permet de situer dans le temps les différents aspects qui y sont traités. En effet, tout ce qui est rapporté dans le présent document émerge et évolue fortement durant la période décrite. Sans des repères temporels précis permettant de situer globalement ce qui se passe et de comprendre les raisons des décisions prises, le rapport serait incompréhensible.

La suite du rapport est plus classique dans son découpage : il traite les différentes activités qui caractérisent toute Haute école : cursus proposés avec les flux d'étudiants, corps enseignants, activités de recherches, instances de l'institut, rapport avec d'autres institutions de formation des enseignants, administration, infrastructures et finances. En fonction de l'évolution globale de l'IUFE, les différentes parties portent sur des périodes plus ou moins longues.

Le rapport se termine, en quelque sorte en apothéose, par quelques éléments de l'inauguration.

Le présent rapport est particulièrement détaillé du fait qu'il porte sur trois ans et sur la mise sur pied d'une institution : que le lecteur veuille nous en excuser. Les prochains seront sans doute plus succincts.

\*\*\*\*\*

En tant que directeur, je tiens à remercier les très nombreuses personnes qui ont collaboré depuis 2004 à la mise sur pied de l'IUFE et, en son intérieur, la formation des enseignants du secondaire. Il est impossible de nommer toutes les personnes impliquées. Je tiens néanmoins à nommer une série de personnes qui par leur engagement particulièrement marqué ont permis de franchir une première étape : la mise en œuvre de l'Institut avec toutes ses instances et ses programmes de formation :

- les professeurs des Facultés partenaires de l'IUFE qui ont accompagné sans relâche le processus : Marie Besse, Michel Oris et Jean-Yves Tilliette ;

---

<sup>1</sup> Le rapport a été rédigé avec l'aide de plusieurs personnes responsables de tel ou tel domaine de l'IUFE : Sonia Bühler, Sylvie Cèbe, Monica Gather-Thurler, Charles Heimberg, Greta Pelgrims, Glais Sales Cordeiro, Simon Toulou, Sabine Vanhulle, Rémy Villemin, Catherine Walther Green. Je les en remercie.

- les représentants de la profession qui ont participé à un nombre impressionnant de réunions : Raphaël Fornallaz et François Bertagna
- les membres du groupe de projet qui ont élaboré les bases de la FORENSEC : Charles Heimberg, Isabelle Grin et Marianne Jacquin ;
- les directeurs des ressources humaines et des services du personnel du Cycle d'orientation et du postobligatoire qui ont su aplanir les immenses obstacles qui se dressaient devant la mise en route d'une formation en stage de responsabilité : Harry Koumrouyan et Pascal Cirlini ;
- Nicole Rege Collet qui a été une conceptrice parfaite des premières esquisses de la FORENSEC et de l'IUFE ;
- et *last but not least*, Rémy Villemin, *go-between* infatigable entre le monde universitaire et le monde scolaire, génie des solutions simples et efficaces.

Bernard Schneuwly, Directeur *ad interim*  
Octobre 2010

## Historique de l'IUFE

L'IUFE a une double origine : d'une part la décision, basée sur la présence de la formation des enseignants du primaire à l'Université depuis 1996 (et partiellement depuis 1933, voire avant), d'intégrer la formation des enseignants du secondaire dans la même institution ; d'autre part des événements liés à la formation des enseignants du primaire qui ont fait naître l'idée d'un institut réunissant toutes les formations des enseignants.

Depuis 1999, date de la décision du Grand Conseil, la formation des enseignants du secondaire était confiée à l'Institut de formation des maîtres et maîtresses du secondaire (IFMES), institution appartenant au secteur postobligatoire. Etant donné la nature de l'institut, les diplômes qu'il délivrait ne pouvaient pas être reconnus par la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP). Par ailleurs, les réformes dites de « Bologne » prolongeaient de fait les études dans les disciplines d'une année, ce qui avait pour conséquence de ramener les études pour devenir enseignant du secondaire à 7 ans. Un groupe de pilotage sous la responsabilité du directeur de l'IFMES est alors chargé en mars 2004 d'étudier les possibilités d'une formation qui à la fois respecte les contraintes de reconnaissance de la formation des enseignants, ne prolonge pas la durée des études et garantisse l'alternance théorie et pratique. Un rapport intermédiaire conclut à la faisabilité d'un tel modèle sous forme de tuilage (début de la formation professionnelle en fin de parcours de formation en master), à l'Université dans un Centre interfacultaire. Le rapport intermédiaire du groupe (1)<sup>2</sup> est soumis à une très large consultation qui aboutit à un consensus de tous les partenaires. Le groupe rédige un deuxième rapport final (2) qui propose un dispositif et un plan opérationnel pour le transfert de la formation des enseignants du secondaire à l'Université. Ce dispositif est mis sur pied dès octobre 2005. Un travail réunissant une quarantaine d'acteurs représentant tous les partenaires impliqués dans l'enseignement secondaire (profession, directions de l'enseignement, IFMES, Université) et culminant en deux journées en mars 2006 donne lieu à un rapport intermédiaire (3) esquissant les grandes lignes du dispositif de formation et du fonctionnement du futur centre interfacultaire de formation. Le rapport est soumis à une large consultation – associations professionnelles et de parents d'élèves, facultés, HES, etc. – en avril 2006.

Entre temps, deux événements importants transforment le contexte général dans lequel se situe la formation des enseignants à Genève. En avril 2006, le Conseil de l'Université refuse la transformation de la licence mention *enseignement* en un master. Il en résulte un long débat, mené dans de nombreuses instances, sur la durée de la formation des enseignants du primaire avec le dépôt d'un projet de loi demandant une formation des enseignants au niveau baccalauréat. Le 24 septembre 2006, le peuple genevois accepte à une large majorité une initiative demandant la réintroduction des notes dans les premières classes du primaire, cette décision étant interprétée comme un désaveu des réformes scolaires initiées dans les années 90, et par ricochet – bien qu'elle n'en était nullement responsable dans les faits – de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation en charge de la formation des enseignants du primaire. Dans une lettre adressée le 11 octobre 2006 au recteur Jacques Weber (4), le président du DIP Charles Beer suggère la création d'un Institut universitaire de formation des enseignants

---

<sup>2</sup> Les différents documents cités dans le présent texte et munis d'un chiffre qui réfère au numéro de fichier mis à disposition des membres du Conseil de l'IUFE. Les fichiers peuvent être obtenus auprès de la direction de l'IUFE :

réunissant toutes les formations des enseignants à l'Université. Dans une lettre d'intention de novembre, le recteur exprime l'intention de l'Université d'entrer en matière sur la proposition.

Le rapport final concernant la formation des enseignants du secondaire (5), intégrant les nombreux retours de la consultation et déjà écrit dans la perspective d'un IUFE, est déposé en décembre 2006. Il nécessite cependant encore une étude détaillée sur la forme que doit prendre l'alternance théorie – pratique : stage en accompagnement, privilégié dans un rapport déposé en mai 2007 (6), ou stage en responsabilité ? Le président du DIP tranche en faveur de la deuxième solution. Parallèlement à ce travail sur la formation des enseignants du secondaire, l'Université prépare un rapport sur la constitution d'un IUFE avec un premier projet de règlement (7), déposé en avril 2007 au rectorat qui l'accepte et appelle à sa mise en œuvre.

S'ouvre alors une période complexe d'un quadruple chantier fortement imbriqué :

- le transfert de la formation des enseignants du secondaire à l'Université dès l'automne 2008 ;
- la concrétisation de l'idée de l'IUFE sous la forme d'un accord entre quatre Facultés qui conditionne et est conditionnée par ledit transfert ;
- la réorganisation de la formation des enseignants du primaire en fonction du débat public quant à sa durée et de la forme que prendra l'IUFE ;
- les décisions légales à prendre au niveau du Grand Conseil quant à la forme que doit prendre la formation des enseignants avec deux enjeux cruciaux concrétisés par deux projets de loi : durée de la formation des enseignants du primaire et formation en HEP ou à l'Université.

Voici les jalons principaux de cette période. Plus de détails seront donnés dans les différentes parties du présent rapport.

- Transfert de la formation des enseignants du secondaire : sur la base des rapports intermédiaire et final d'avril et de décembre 2006 contenant les éléments essentiels du dispositif de formation, un groupe de travail et un comité de programme provisoire, instauré par le rectorat, opérationnalisent la formation sous forme d'un règlement, et d'un plan d'études, accepté par le rectorat en mai 2007. Parallèlement, un groupe de 8 professeurs (2 de chaque faculté formant un G8) élaborent les propositions budgétaires quant à la répartition des postes professoraux et de chargés d'enseignement (ci-après CE), ainsi que les cahiers des charges de professeurs.
- Le règlement de l'IUFE impliquant quatre facultés est discuté par le G8 et soumis aux différents Conseils de faculté qui l'adoptent au courant de l'année 2008-9.
- Tout en préparant plusieurs variantes, le comité de programme de la formation des enseignants du primaire attend la décision quant à la durée de la formation.
- Le commission « enseignement supérieur » du Grand Conseil démarre ses travaux sur la formation des enseignants en mars 2009. Le Grand Conseil adopte la loi le 17 décembre 2009 (voir le rapport de la commission et le projet de loi (8))

Suite à cette adoption, les instances de l'IUFE sont progressivement mises en place et sont entièrement fonctionnelles en automne 2010, avec la première réunion du Conseil de l'IUFE.

## Formations de l'IUFE : vue d'ensemble

L'IUFE, institut interfacultaire, réunit toutes les formations d'enseignants actuelles et à venir. Ceci permet de visibiliser la formation des enseignants à l'intérieur et à l'extérieur de l'université, de contribuer à la création d'une profession plus unie et au développement de plus de cohérence dans le système éducatif – notamment aussi suite à HARMOS et à la définition d'une instruction obligatoire comportant 11 degrés de 4 à 15-6 ans –, et de rendre possible et faciliter la réflexion et la recherche dans le domaine sur les dispositifs et effets de la formation. L'IUFE est conçu comme fédération de programmes de formation dont l'unité et la synthèse se réalisent au sein de la direction d'une part, dans l'Assemblée de l'IUFE d'autre part, les deux instances comprenant toutes les formations (voir instances ci-dessous). Notons que pour des raisons historiques et pour faciliter l'organisation, mais également parce que les sciences de l'éducation y ont une part particulièrement grande, les trois premières années de formation des enseignants du primaire sont sous-traitées par la Section des sciences de l'éducation. Le comité de programme, par contre, émane bien sûr de l'IUFE.

Pour l'instant, l'IUFE gère trois formations :

- la formation des enseignants du secondaire (FORENSEC)
- la formation des enseignants du primaire (FEP)
- la formation en direction d'instituts de formation (FORDIF)

Un comité de programme a été nommé par l'Assemblée de l'IUFE qui prépare

- la formation des enseignants spécialisés

Par ailleurs, l'IUFE commence à participer à la gestion de la formation continue des enseignants du primaire et du secondaire, domaine amené à se développer fortement dans les années à venir.

Dans la suite du rapport, nous allons nous concentrer avant tout sur la FORENSEC qui vient de commencer sa troisième année et qui, depuis son début à l'Université, est conçue dans la perspective de la mise sur pied de l'IUFE, toutes les instances, nécessairement provisoires, nommées par le rectorat, correspondant autant que possible au règlement prévu. En ce qui concerne la FEP, seul sera traité ce qui, depuis l'adoption de la loi, concerne cette formation passée sous la responsabilité de l'IUFE depuis la nomination du nouveau comité de programme. Le même principe vaut pour la FORDIF, qui n'est devenue partie de l'IUFE que depuis la mise sur pied des instances au début de l'année 2010, et pour la formation en enseignement spécialisé.

## Formation des enseignants du secondaire (FORENSEC)

L'élaboration du dispositif de formation des enseignants du secondaire à l'Université de Genève, comme le montre l'historique, est un processus collectif de longue haleine auquel tous les partenaires – profession, employeur, formateurs (IFMES et Université) – ont participé dès le début. Le jalon essentiel est sans doute constitué par le regroupement de tous les acteurs durant deux jours à Jongny en mars 2006 qui a débouché sur un concept resté pour l'essentiel le même par la suite (voir rapports intermédiaire et final). Nous reprenons, en les adaptant là où c'est nécessaire, les principes généraux présidant à la mise sur pied de la formation. Il faut cependant souligner combien le processus était consensuel. Sur un seul point il y a eu divergence importante : la forme des stages. Une grande part des difficultés actuelles de la formation sur lesquelles nous allons revenir est due au choix du modèle « stage en responsabilité ».

L'adaptation du concept initial et son opérationnalisation a été l'œuvre d'un groupe de travail composé de 4 personnes (Isabelle Grin, Charles Heimberg, Marianne Jacquin et le soussigné, en très étroite collaboration avec Rémy Villemin, directeur de l'IFMES), dont trois déchargées à mi-temps pour accomplir ce travail, et d'un comité de programme nommé par le rectorat et comprenant, outre le groupe de travail, un représentant de chacune des facultés participant à la mise sur pied de l'IUFE (Marie Besse, Faculté des sciences ; Michel Oris, Faculté des SES ; Jean-Yves Tilliette, Faculté des lettres, le soussigné représentant la FPSE) et d'un représentant de la profession pour chaque niveau (Raphael Fornallaz pour le Cycle d'orientation et François Bertagna pour le postobligatoire). Ce comité de programme préfigurait le comité de programme tel que prévu par le règlement de l'IUFE (sans les étudiants, non encore présents).

Le groupe de travail a d'abord adapté le concept et élaboré un référentiel de compétences. Il a ensuite précisé les domaines de formation. Sur cette base, toujours en tenant compte des réglementations de la CDIP avec laquelle il était en contact, il a proposé un règlement d'étude et un plan d'études. Ces documents ont été intensément discutés par le comité de programme, révisés par le service juridique et adoptés par le rectorat. Nous donnons ici quelques éléments du concept de base.

### Le concept de la formation : éléments essentiels

La formation professionnelle des enseignants doit aujourd'hui garantir une qualification de très haut niveau. La complexité de la profession a, en effet, fortement augmenté dans un contexte pédagogique, social et économique de plus en plus exigeant. La diversité des démarches d'enseignement, l'hétérogénéité des publics scolaires, la multiplication des filières de formation et des débouchés ainsi que les demandes sociales élevées de la société quant au niveau de qualification de chacun sont quelques éléments de ce contexte. Les objectifs et principes sous-jacents au présent projet de formation des enseignants du secondaire répondent à cette nécessité.

#### *Une formation professionnelle universitaire*

Genève, comme de nombreuses régions et de nombreux pays dans le monde, a choisi la voie universitaire de formation des enseignants du primaire et du secondaire. Cette voie permet de créer des liens étroits avec les disciplines d'origine de bon nombre d'enseignants formés scientifiquement dans les facultés de Lettres, de SES, de Sciences, mais également avec les Hautes écoles d'arts et de musique. L'intégration à l'Université de la formation de tous les enseignants du primaire et du secondaire genevois répond à

un objectif formulé par tous les acteurs intervenant dans la profession (associations professionnelles, directions, universités) et a été également souhaitée dans une motion par le Grand Conseil: elle garantit que les formations se réfèrent aux mêmes principes déontologiques et éthiques et partagent les mêmes ambitions et finalités quant à la qualité de la formation. Gérer le mieux possible les passages des élèves d'un ordre scolaire à un autre, garantir l'égalité des chances, sont autant de perspectives qui nécessitent une bonne connaissance réciproque et un rapprochement des cultures professionnelles des différents ordres d'enseignement. La formation universitaire garantit une articulation optimale avec la recherche et le développement, élément central des réformes de la formation des enseignants en Suisse. L'articulation avec la recherche est une condition pour construire un rapport dynamique entre théorie et pratique, dans la mesure où la recherche se fait en interaction constante avec le terrain ou aborde les dimensions essentielles de la pratique professionnelle, y compris ses conditions sociales et historiques.

#### *Les objectifs de la formation : le référentiel de compétences*

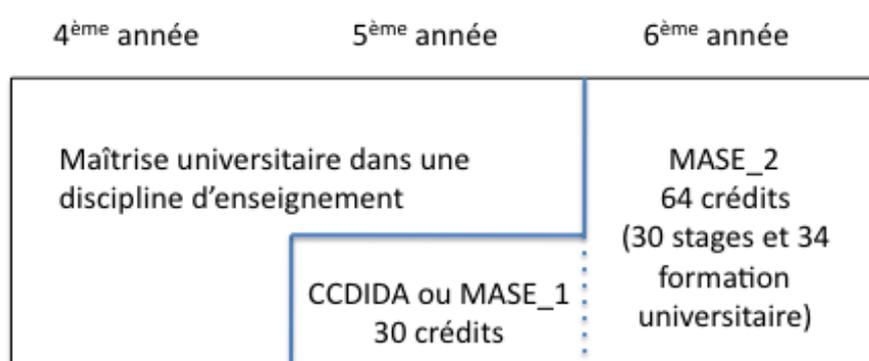
Contrairement aux habitudes, la FORENSEC a choisi de proposer une structure hiérarchisée des compétences à acquérir à travers la formation que représente le graphique suivant, qui est commenté par la suite. Le référentiel est donné en annexe.

#### *Une formation en deux phases*

La formation professionnelle initiale des enseignants du secondaire genevois est structurée en deux phases clairement distinctes :

- un certificat complémentaire de base en didactique de la discipline et en sciences de l'éducation (CCDIDA); les étudiants ayant déjà accompli leur maîtrise disciplinaire et qui ont un stage en responsabilité à mi-temps entrent dans la formation par le MASE\_1
- une maîtrise universitaire en enseignement secondaire (MASE\_2) ouvrant la possibilité d'être engagé comme enseignant au niveau secondaire I et II.

Le graphique 1 présente l'imbrication des deux années de formation



Graphique 1 : Organisation des études de FORENSEC

Le règlement d'études<sup>3</sup> précise les conditions d'admission, le cursus et les conditions d'obtention de la MASE. Voici quelques commentaires concernant l'organisation générale de la FORENSEC.

<sup>3</sup> Le règlement et le plan d'études sont accessibles sur le site de l'IUFE : <http://www.unige.ch/iufe>.

*La première phase* qui aboutit à l'obtention d'un Certificat CCDIDA est parallèle à la formation des étudiants dans leur discipline de référence au niveau master. Elle se déroule pour l'essentiel dans le cadre universitaire et comprend 30 crédits ECTS sous forme d'enseignements intégrant des premières formes d'alternance avec la pratique. Les étudiants du MASE\_1 suivent la même formation, mais avec un stage en responsabilité à mi-temps.

*La deuxième phase, MASE\_2*, compte 60 crédits et comprend une part importante de pratique accompagnée équivalant à un poste à 50% (30 crédits) auquel s'ajoute un stage de 30 heures dans l'autre niveau d'enseignement (CO pour un étudiant au postobligatoire et inversement) et des ateliers, séminaires et séminaires de recherche en forte articulation avec la pratique (34 crédits).

La formation est prévue pour une discipline. Les étudiants remplissant les conditions formelles pour enseigner dans une deuxième discipline peuvent obtenir une certification complémentaire en suivant 30 crédits en cours d'emploi, à savoir 18 crédits pour la pratique et 12 crédits pour la formation en didactique, l'équivalent du module didactique et épistémologie de la deuxième phase. Les modalités précises de l'obtention de ce titre sont définies dans le règlement du Certificat approfondi de spécialisation en didactique d'une deuxième discipline d'enseignement (CSD2).

Notons par ailleurs l'existence d'un cursus de formation professionnelle initiale des enseignants dans les disciplines ne relevant pas d'une formation préalable dans une haute école: alimentation, textile, travaux manuels, arts dramatiques/diction

Cette formation est proposée dans le dispositif de formation continue universitaire et n'aboutit pas à un titre qui pourrait, en l'état, être reconnu par la CDIP. Elle concerne des disciplines d'enseignement de l'enseignement secondaire qui ne sont pas en lien avec des formations aboutissant à un master d'une haute école (Universités ou HES). Le plan d'étude propose une formation la plus proche possible de celle suivie par les autres enseignants.

Cette formation se déroule en stages en responsabilité d'enseignement durant deux années (au maximum au poste 16-19) et n'est ouverte qu'aux personnes recrutées par un établissement de l'enseignement secondaire public genevois.

Il est prévu que cette formation (procédure en cours) soit inscrite en formation continue universitaire sous la forme d'un DAS (*Diploma of Advanced studies*) de 50 crédits ECTS.

#### *Les domaines du plan d'études*

Le plans d'études\* donne le détail des différentes unités de formation prévues dans la formation. En voici une description des principaux domaines.

Le domaine *Didactique et épistémologie de la discipline scolaire* constitue la charnière entre la formation des étudiants dans leur discipline académique de référence et leur future profession les appelant à enseigner une discipline scolaire. Dans le domaine des *Sciences de l'éducation*, pris dans un sens large, les étudiants se familiarisent avec les différentes thématiques concernant la profession et ses pratiques, abordées par des approches scientifiques variées. Une unité de formation *Profession enseignante* travaille sur la professionnalité enseignante, ses rapports avec les savoirs de référence, les lois et réglementations qui la gouvernent, les gestes qui la caractérisent et les valeurs sociales qui l'inspirent (comme l'équité, notamment du point de vue genre, l'éducation au

développement durable, l'éducation citoyenne, etc.). Le domaine *Dimensions transversales de la profession* aborde le travail avec les élèves soit individuellement du point de vue de leur parcours ou de celui de besoins spécifiques qu'ils peuvent avoir pour leur développement, soit collectivement comme groupe dans la gestion de la classe et le travail dans les établissements. Le domaine *Pratique de l'enseignement* finalement se déroule sous la supervision d'un formateur de terrain et est étroitement articulé avec les domaines de la didactique des disciplines.

#### *Dispositif de formation en alternance*

Comme indiqué dans le rapport intermédiaire d'avril 2006, le rattachement de la formation des enseignants du secondaire à l'Université et le dispositif de formation proposé modifient profondément l'articulation entre la formation et l'emploi.

Le choix de maintenir une partie de la formation en responsabilité d'enseignement, selon des modalités définies dans le rapport intermédiaire, relève à la fois d'une réalité et d'une expérience historique dans le canton de Genève en ce qui concerne la formation des enseignants du secondaire. Il s'appuie sur des fondements conceptuels quant à l'analyse du travail. En effet, articuler une formation avec des activités d'enseignement en pleine responsabilité, à temps partiel, permet de développer la capacité réflexive des enseignants et d'ancrer les apports théoriques dans les pratiques.

Une année de formation dans le cadre de l'Université avec, simultanément, des activités en pleine responsabilité d'enseignement dans un établissement du secondaire implique des questions organisationnelles qui nécessitent une forte régulation entre l'Université et les services idoines du DIP. Outre l'organisation des stages de première phase, il s'agit de gérer l'affectation des places pour la seconde phase. Compte tenu des besoins par discipline d'enseignement et des places disponibles dans les établissements, cette gestion nécessite la mise en place d'un *numerus clausus* de fait pour l'entrée en maîtrise universitaire en études avancées afin d'offrir à chaque étudiant la possibilité de terminer sa formation (voir ci-dessous).

#### **Le règlement d'études et le plan d'études**

L'élaboration du règlement d'études posait trois problèmes particuliers :

- l'admissibilité et l'admission des étudiants dans les différents parcours ;
- la définition des échecs, particulièrement délicate étant donné que les étudiants sont en stage en responsabilité – une forme d'emploi
- le rapport entre stage et formation universitaire

Les travaux du groupe de préparation et comité de programme ont abouti à une première mouture qui régissait la formation durant l'année 2008-2009. La venue d'une Conseillère aux études – Catherine Walther Green – a permis de reprendre les travaux dans le comité de programme et de déboucher sur un règlement unifié de toutes les formations pour l'enseignement de secondaire (voir le règlement sur le site).

Le plan d'études, et plus particulièrement la répartition des crédits, était fortement contraint par les règlements de la CDIP. Le comité de programme a surtout travaillé sur une meilleure lisibilité (regroupement des ateliers ; intitulés plus précis ; précision de la place des stages) (voir le plan d'études sur le site).

### Les trois rentrées et les flux d'étudiants

L'IUFE vient d'accueillir la troisième cohorte d'étudiants en FORENSEC. Ces trois années sont très différentes les unes des autres, ce qui explique d'ailleurs certaines difficultés de mise en œuvre. Ce n'est que l'année prochaine que la FORENSEC entrera dans son fonctionnement normal et pourra se baser sur une série de procédures répétées. Voici une description des trois années écoulées de cette formation. Le tableau 1 ci-dessous donne les flux d'étudiants.

#### *Année 1 – 2008-2009*

La première année de formation avait les caractéristiques suivantes. Les « étudiants » accueillis dans la FORENSEC étaient encore soumis aux réglementations de l'IFMES : c'était des maîtres en formation qui suivaient un parcours universitaire. Un décret du Conseil d'Etat permettait le transfert. Tous les « étudiants » travaillaient au moins à mi-temps, la plupart ayant des engagements de 63% (13-15 selon la terminologie genevoise), voire de 80% (16-19). Cela provoquait une surcharge que renforçait sans doute encore le fait que le parcours, comme on peut le voir ci-dessus, n'était pas prévu pour des personnes avec une responsabilité de classes, mais pour des étudiants en fin de formation de master disciplinaire. Des aménagements du parcours ont donc été négociés avec les étudiants. Notons que tous les cours, séminaires et ateliers devaient être conçus et préparés pour la première fois par l'ensemble des enseignants, ce qui ajoutait encore à la difficulté.

#### *Année 2 – 2009-2010*

La deuxième année peut être caractérisée comme suit. La réglementation en vigueur était toujours celle de l'IFMES. En ce qui concerne les cohortes, en voici quelques caractéristiques.

- Tous les « étudiants » de première année – MASE\_1 – passaient en deuxième année ; aucun « barrage » en effet n'est prévu pour ceux qui passent de MASE\_1 à MASE\_2, comme de coutume dans les formations de master à l'université. A nouveau, il s'agissait de monter la totalité des cours, séminaires et ateliers, tous nouveaux.
- Une nouvelle filière de FORENSEC était ouverte : CSD2, à savoir des enseignants qui voulaient obtenir un diplôme dans une deuxième discipline d'enseignement.
- Une nouvelle cohorte d' « étudiants » engagés par des établissements du DIP entrait dans la FORENSEC MASE\_1 ; l'exigence d'une charge à mi-temps au maximum avait été renforcée ; on veillait également à ne pas donner de maîtrise de classe à ces enseignants débutants ; cette cohorte était aussi importante que celle de l'année précédente puisqu'il n'y avait pas encore de réservoir d'étudiants formés en CCDIDA.
- Une autre cohorte d'étudiants entrait dans le CCDIDA : une partie terminait leur formation de master disciplinaire ; d'autres entraient dans la formation tout en faisant un remplacement ou exerçant un autre métier.

Certes, les enseignements de la première année étaient donnés pour la deuxième fois, ce qui facilitait un peu la tâche. Mais le fait qu'un nouveau public qui n'avait pas de stage en responsabilité était accueilli changeait passablement la donne pour l'enseignement et exigeait des adaptations relativement importantes, notamment dans les ateliers.

L'année était en outre caractérisée par le fait qu'il fallait pour la première fois mettre sur pied des stages de trois types s'ajoutant les uns aux autres:

- stages en responsabilité : si, durant la première année, l'accompagnement des MEF s'est fait par les chargés d'enseignement des différentes didactiques (ceci avait été prévu dans leur cahier de charges provisoire), l'accompagnement des MASE\_2 et MASE\_1 devait dorénavant être pris en charge, comme prévu dans le dispositif initial (voir prochain chapitre pour la description des différentes fonctions de formateurs) par des formateurs de terrain. Chaque MEF (puis stagiaire) doit être accompagné sur le terrain par un pair, déchargé pour ce faire, qui l'introduit au métier en observant sa pratique et en le conseillant, puis l'évaluant ;
- stages d'observation pour les CCDIDA et les MASE\_1 : il s'agit de stages effectués en première année, articulés aux ateliers de didactique et à l'unité de formation *Profession enseignante*. Chaque étudiant va observer une classe de chacun des niveaux en fonction d'une grille d'observation préparée durant les ateliers. Des enseignants d'accueil prêtent leur classe pour ces observations.
- stages en accompagnement dans l'autre niveau d'enseignement pour les MASE\_2. Il s'agit de stages durant lesquels, après une brève période d'observation, les stagiaires enseignent pour acquérir des techniques adaptées au niveau différent de celui pour lequel ils ont déjà une place de stage en responsabilité.

Le tableau 3 présente les stages organisés pour les différentes filières de formation.

#### *Année 3 – 2010-2011*

La nouvelle loi réglant la formation des enseignants ayant été adoptée, la rentrée s'est déroulée pour la première fois selon les modalités propres à l'Université dans le cadre prévu par la loi. Cela signifiait notamment que les étudiants du MASE étaient dorénavant considérés comme stagiaires par l'employeur.

Un tout nouveau problème devait être résolu pour la rentrée de la troisième année. En effet, la loi prévoit que « Lorsque le nombre d'étudiants désirant suivre le cursus de formation des enseignants secondaires dépasse le nombre de places de stages disponibles, l'université choisit les candidats qui semblent les plus aptes à suivre la formation sur la base d'un dossier et d'entretiens et, le cas échéant, d'évaluations complémentaires. » (Art. 154 de la LIP). Il a donc fallu trouver une procédure pour établir une liste des étudiants du CCDIDA susceptibles d'être engagés comme stagiaires dans la MASE\_2. La procédure mise en place a été la suivante : tous les étudiants de CCDIDA ont dû manifester leur intérêt de trouver une place de stage : lettre de motivation et dossier comprenant CV et diplômes. Sur la base de ces éléments et d'un entretien, une liste a été établie sur la base d'une série de critères (avancement dans les études, expériences pratiques, motivation). L'employeur, de son côté, s'est efforcé d'offrir le plus de stages possibles, notamment dans des disciplines où le nombre de prétendants était important alors qu'elles suscitent peu d'engagements par année. Le tableau 2 ci-dessous donne les rapports numériques pour les différentes disciplines.

Le nombre d'étudiants pour l'année a été défini par les facteurs suivants :

- passage des étudiants de MASE\_1 de l'année passée à MASE\_2
- passage des étudiants de CCDIDA à MASE\_2
- une nouvelle cohorte d'étudiants de CSD2

- des étudiants de MASE\_1
- des étudiants de CCDIDA

En raison de l'existence de deux cohortes, le nombre d'étudiants de MASE\_2 est donc particulièrement grand cette année-ci.. Ceci pose des problèmes logistiques très aigus, aussi bien en ce qui concerne le nombre d'étudiants dans les ateliers qui atteint les limites du possible que du point de vue des locaux à disposition.

Pour la première année, un nouveau phénomène, prévu et espéré, s'est produit : le rapport entre étudiants de CCDIDA et MASE\_1 s'est pour la première fois inversé. Il y a plus d'étudiants qui suivent un cursus tel qu'il est prévu dans le concept décrit ci-dessus. Une nouvelle adaptation des enseignements a donc été nécessaire. Par ailleurs, le nombre d'étudiants dépasse clairement ce qui était prévu, d'une part parce qu'il y a plus de MASE\_1 qu'imaginé, d'autre part surtout parce que le nombre de personnes inscrites en CCDIDA est très élevé, l'attrait de la profession enseignante étant visiblement très grand à Genève qui ne souffrira certainement pas, sauf pour deux disciplines, d'une pénurie d'enseignants.

	2008-2009	2009-2010					2010-2011					retraits	
	MASE_1	CCDIDA	MASE_1	MASE_2	CSD2	Total	CCDIDA	MASE_1	MASE_2	CSD2	Total	2009	2010
allemand	12	3	15	14	-	32	8	14	19	3	44	1	1
anglais	19	12	12	21	3	48	17	4	26	2	49	3	1
art dramatiques	1	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-
arts visuels	7	26	7	7	-	40	29	4	14	-	47	3	4
biologie	14	20	18	14	2	54	24	1	34	3	62	1	5
chimie	4	10	1	4	2	17	5	-	3	1	9	1	2
droit	1	2	-	1	-	3	3	3	1	1	8	-	2
économie	6	5	7	6	1	19	5	4	10	1	20	1	2
EPS	-	10	6	-	-	16	16	2	12	-	30	1	2
espagnol	-	10	-	-	1	11	4	-	1	2	7	1	2
français	32	23	18	31	1	73	28	17	38	8	91	5	2
géographie	10	5	11	10	1	27	13	5	22	2	42	1	1
histoire	3	15	4	3	6	28	18	1	14	11	44	1	3
histoire de l'art	1	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-
informatique	-	2	2	-	-	4	2	1	2	1	6	-	3
italien	9	6	3	9	-	18	8	2	5	2	17	1	1
latin	2	-	3	2	-	5	1	1	3	1	6	-	-
mathématiques	15	4	21	15	-	40	11	15	22	1	49	2	6
musique	5	4	2	5	-	11	9	4	2	-	15	2	-
philosophie	-	6	3	-	-	9	4	-	4	4	12	1	-
physique	7	1	7	7	2	17	7	8	7	1	23	1	-
sociologie	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-
<b>Total</b>	<b>148</b>	<b>164</b>	<b>140</b>	<b>151</b>	<b>19</b>	<b>474</b>	<b>212</b>	<b>87</b>	<b>239</b>	<b>44</b>	<b>582</b>	<b>26</b>	<b>37</b>
N diplômes	(120)	115	-	137	18	270							
N abandons	1		4			4							
N éliminations		1	1	2	-	4							

Tableau 1 : Nombre d'étudiants par discipline et par année - nombre de retraits, diplômes, abandons et éliminations

Discipline	Nombre de candidats	Total des étudiants sans stage	Places de stage obtenues dans la discipline
allemand	3	1	2
anglais	12	2	10
arts visuels	8	1	7
biologie	17	0	16
chimie	9	5	2
droit	1	0	1
économie	3	0	3
éducation	8	0	6
espagnol	7	6	1
français	21	2	19
géographie	7	0	7
histoire	15	3	10
informatique	1	0	1
italien	6	4	2
math	6	1	5
philosophie	7	5	2
<b>TOTAL</b>	<b>131</b>	<b>30</b>	<b>94</b>

Tableau 2 : Passages CCDID-MASE\_2

Type de stage	2009 - 2010		
	CCDIDA*	MASE 1	MASE 2
	En observation	En observation	En accompagnement
allemand	6	15	14
anglais	24	12	21
arts dramatiques	-	-	1
arts visuels	52	7	7
biologie	40	18	14
chimie	20	1	4
droit	4	-	1
économie	10	7	6
éducation physique	20	6	-
espagnol	20	-	-
français	46	18	31
géographie	10	11	10
histoire	30	4	3
informatique	4	2	-
italien	12	3	9
latin	-	3	2
mathématiques	8	21	15
musique	8	2	5
philosophie	12	3	-
physique	2	7	7
Sous-total	328	140	150
<b>Total</b>	<b>618</b>		

Tableau 3 : Nombre de stages 2009-2010

## Formation des enseignants du primaire

La formation des enseignants primaires genevois a été dispensée à partir de 1996 à l'université, faculté des sciences de l'éducation, sous la forme d'une licence mention enseignement (LME) de quatre années (une année de premier cycle, Tronc commun en sciences de l'éducation, suivie de trois années de spécialisation en enseignement primaire) La licence a été conçue de manière à former des enseignants généralistes aptes à enseigner toutes les disciplines dans les différents degrés de l'enseignement ordinaire (division élémentaire y compris les classes enfantines et division moyenne) ainsi que dans l'enseignement spécialisé (classes spécialisées et centres de jour). La reconnaissance du diplôme a été octroyée de manière très favorable par la CDIP en 2005.

Dans le cadre des réformes de Bologne, la formation des enseignants du primaire devait elle aussi être restructurée. Elle se fait selon des indications données par le législateur dans le cadre proposé par le Conseiller d'état chargé de l'Instruction publique, M. Charles Beer, a demandé, à savoir sous la responsabilité de l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE). En tenant compte notamment des principes suivants : partenariat renforcé entre les instances politico-administratives de l'enseignement (DIP-DGEP), concertation avec les associations professionnelles (en l'occurrence la SPG), prise en compte de nouveaux besoins pour la formation, tels que la didactique des langues allemand-anglais, prise en compte accrue des besoins de soutien aux élèves en difficultés, prise en compte de la question des genres dans les phénomènes éducatifs, approfondissement des savoirs didactiques dans des domaines comme le français, les sciences naturelles et sociales, les technologies de l'éducation, et autres encore, notamment en liaison avec le concordat HarmoS et le Programme d'enseignement romand (PER).

Un nouveau comité de programme a été constitué par l'Assemblée de l'IUFE en 2010 conformément aux règlements de l'IUFE (voir liste en annexe 4). Ses travaux concernent la mise en place du Certificat complémentaire en enseignement primaire, diplôme qui sera décerné par l'IUFE. Le parcours d'ensemble commence par les trois premières années dites de « baccalauréat en sciences de l'éducation, orientation enseignement primaire » (180 crédits) et se clôture par l'année de certificat (60 crédits) pour pouvoir postuler dans les écoles primaires du canton – les étudiants qui le souhaitent pouvant compléter leur formation par un complément de 30 crédits leur permettant d'acquérir un diplôme de maîtrise en enseignement primaire.

Les principes sur lesquels les membres du comité de programme travaillent, avant de soumettre leur projet aux instances de l'IUFE et de la SSED, s'appuient sur les attentes énumérées plus haut et peuvent être synthétisés de la sorte : prise en compte des enjeux sociétaux qui traversent l'éducation scolaire ; renforcement des formations en didactiques en lien avec les attentes (inter)cantonales et avec les évolutions des recherches du domaine, renforcement de la qualité des stages notamment sous l'angle de la prise en responsabilité de classes par l'étudiant. Plus concrètement, les options qui fondent ses travaux sont les suivants :

- 1) Former comme par le passé des enseignants généralistes aptes à enseigner toutes les disciplines dans les différents degrés des divisions ordinaires élémentaires et moyenne (l'accès à l'enseignement en division spécialisée étant désormais prévu pour les seuls titulaires de la prochaine maîtrise en enseignement spécialisé).

2) Ces enseignants généralistes sont toutefois amenés à *approfondir* des domaines d'enseignement ciblés : après leurs trois années de baccalauréat en enseignement primaire, où tous les domaines disciplinaires sont abordés, y compris l'allemand et l'anglais, les étudiants du certificat choisiront l'un ou l'autre domaine dans lequel ils seront davantage spécialisés – ceci manifeste une certaine proximité avec la variante 2 de qualification choisie par les HEP romandes (un protocole-cadre ayant été conçu sur cette base par les recteurs des HEP et les universités de Genève et de Fribourg) – tout en restant aptes à effectuer un travail de généralistes dans les écoles, ce qui sera une spécificité des enseignants genevois.

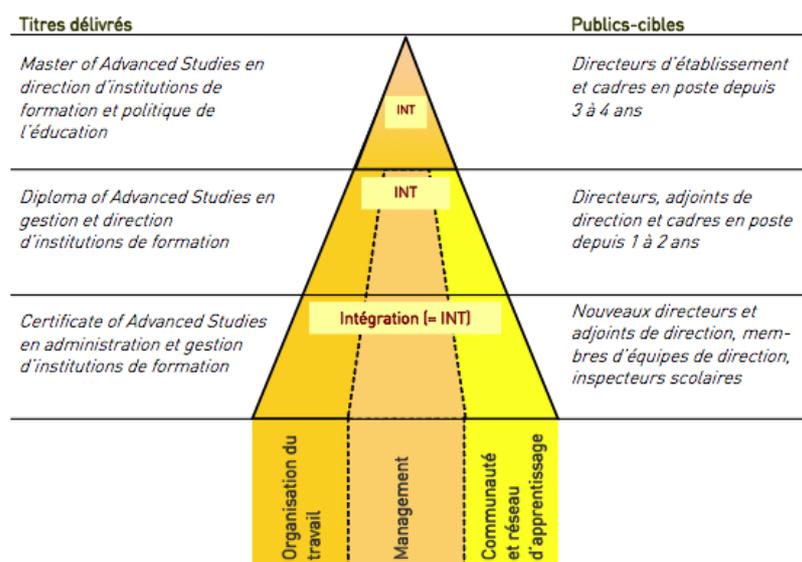
3) Les domaines d'approfondissement ne séparent pas en tant que tels les apports didactiques et les apports transversaux dans la formation au niveau du certificat. Ils sont tous conçus selon un premier thème organisateur : le travail de l'enseignant et sa professionnel. Et ils sont ensuite organisés sur un schéma d'intégration des apports pluriels des sciences de l'éducation. Ainsi, si chaque domaine d'approfondissement comporte le perfectionnement dans des disciplines spécifiques et leurs didactiques (langues, français, mathématiques, sciences naturelles et sociales, arts visuels, éducation physique et sportive), tous intègrent des dimensions essentielles comme : l'évaluation, la régulation et la différenciation des apprentissages ; les difficultés d'apprentissage ; la planification et l'organisation du travail scolaire et de l'enseignement ; les problématiques culturelles, interculturelles et sociales, etc.

Ces domaines sont actuellement en voie de conception. Les équilibres qu'ils tentent d'opérer en termes d'approfondissement reliant les questions cruciales entre les disciplines scolaires enseignées et les problématiques de l'apprentissage et de l'intervention éducatives, nécessitent certaines restructurations de l'ensemble du parcours, dans la mesure où il s'agit de concevoir le nouveau programme à moyens constants. Cela implique également : des formes d'articulations avec les autres programmes de la SSE et de l'IUFE ainsi qu'un travail de fond à mettre en place avec les directions des établissements primaires et les formateurs de terrain en vue de renforcer les liens entre la formation académique et la responsabilité des stagiaires sur le terrain.

Enfin, la formation à la recherche reste un élément clé pour une formation de haut niveau dans le certificat. Dans ce sens, le comité programme propose que celle-ci soit directement incorporée selon les domaines d'approfondissement respectifs. Parallèlement, et avec le soutien de nombreux formateurs de terrain chevronnés, les étudiants auront à réaliser, en lien avec leurs approfondissements mais aussi en lien avec leurs stages – destinés à se prolonger durant l'année de certificat – un travail de fin d'études, par exemple sous la forme d'un dossier de développement professionnel dont l'accompagnement et la certification serait conçus collégialement entre les formateurs universitaires et les acteurs de la profession.

## Formation en direction de formation (FORDIF)

Cette formation est offerte par quatre hautes écoles tertiaires liées pour l'occasion par une Convention académique. Il s'agit de la Haute école pédagogique du canton de Vaud, de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) et de l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE). Les formations certifiantes proposées dans le cadre de la FORDIF visent à développer les compétences des cadres des institutions de formation. Ces compétences portent sur l'organisation du travail scolaire, le management opérationnel et stratégique, la communication, le leadership, le développement de la communauté d'apprentissage, l'analyse du fonctionnement ainsi que l'intervention dans l'environnement social et institutionnel de l'institution de formation. Le dispositif de formation est organisé de manière à concilier deux exigences différentes. D'abord, il articule étroitement les apports théoriques et les apports pratiques proches des réalités des institutions de formation. Ensuite, il constitue une offre qui peut être suivie en emploi ou en vue d'obtenir un emploi. Le dispositif FORDIF propose trois niveaux de formation correspondant à trois certifications consécutives et distinctes. La figure ci-après illustre ces trois niveaux de formation, les titres délivrés, les publics-cibles spécifiques et les composantes de la formation :



Durant l'année 2009-2011, FORDIF a organisé/organise les sessions suivantes :

- Deux CAS à 10 crédits, pour 120 participants (début des sessions : septembre 2009 ; fin des sessions, évaluations y comprises : octobre 2010).
- Un DAS à 20 crédits, pour 28 participants (début de la session : octobre 2009 ; fin de la session, évaluations y comprises : janvier 2011).
- Un DAS à 20 crédits, pour 20 participants (début de la session : novembre 2010).

En fonction des évaluations des sessions précédentes et de manière à les faire correspondre au profil imposé par la CDIP, l'organisation (nombre de crédits) et les contenus des formations FORDIF seront ajustés pour les sessions débutant en 2011.

## Formation en enseignement spécialisé

Dans le canton de Genève, la formation des enseignants spécialisés a été assurée pendant plusieurs années par la Section des sciences de l'éducation dans le cadre de la licence, mention « Enseignement » (LME). Si cette licence, dite « polyvalente », a été considérée comme suffisante pour exercer dans l'enseignement primaire ordinaire et spécialisé, elle ne remplit plus aujourd'hui les conditions et les critères de reconnaissance approuvés par la CDIP (2008)<sup>4</sup>. Dorénavant, le titre requis est une maîtrise professionnelle en pédagogie spécialisée, orientation Enseignement spécialisé. Le DIP du canton ayant décidé d'avoir sa propre formation des enseignants spécialisés, c'est donc à l'IUFE qu'elle sera dispensée.

L'élaboration de cette maîtrise, en cours, est prise en charge par Greta Pelgrims et Sylvie Cèbe (équipe Enseignement spécialisé, FPSE) en concertation avec la HEP-Vaud. Ce partenariat ne concerne que la conception générale, chaque institution gérant sa propre formation et délivrant son diplôme. La suite du travail au sein de l'IUFE s'appuiera sur un comité de programme dont l'approbation par l'Assemblée est prévue avant la fin de l'année 2010.

La formation a pour but d'apprendre à enseigner en tenant compte des besoins éducatifs, pédagogiques et didactiques particuliers des élèves et des particularités des différents contextes scolaires d'enseignement spécialisé : en soutien pédagogique à l'intégration d'élèves en classe ordinaire, en classe spécialisée et en institution spécialisée.

Le travail de d'identification des compétences professionnelles requises a été réalisé à partir de trois sources : 1) Les connaissances produites sur les pratiques d'enseignement spécialisé efficaces et les contraintes contextuelles pouvant faire obstacles ; 2) Les résultats de travaux sur les besoins éducatifs, pédagogiques et didactiques des élèves au bénéfice de mesures de pédagogie spécialisée en raison de différents types de difficultés et de déficiences ; 3) Les prescriptions politiques actuelles centrées, notamment, sur les pratiques d'école inclusive et de collaboration avec différents partenaires professionnels. Ce travail d'identification nous a conduites à la conception d'un dispositif de formation en 4 axes :

- 1 Contexte politique, social et historique de la pédagogie spécialisée
- 2 Connaissances des besoins éducatifs, pédagogiques et didactiques particuliers des élèves
- 3 Rôle et identité professionnels de l'enseignant spécialisé
- 4 Enseignement et apprentissages en contextes scolaires spécialisés et inclusifs.

Cette maîtrise est une formation en alternance dont les apports théoriques, les séminaires d'analyse et les temps d'étude contribuent à préparer et à réguler l'exercice des pratiques d'enseignement spécialisé des étudiants durant leurs stages. Le niveau académique de cette maîtrise universitaire est garanti par la formation aux outils d'analyse professionnelle et de recherche dans le domaine de l'enseignement spécialisé.

---

<sup>4</sup> CDIP. (2008). *Règlement concernant la reconnaissance des diplômes dans le domaine de la pédagogie spécialisée (orientation éducation précoce spécialisée et orientation enseignement spécialisé) du 12 juin 2008*. Bern : Auteur.

Sur le plan de sa structure, il s'agit d'une maîtrise de 120 crédits dont l'entrée sera conditionnée par une procédure d'admission. Des procédures d'équivalences, de validation des acquis d'expérience, et de prestations complémentaires en enseignement (pour les candidats non titulaires d'un diplôme reconnu d'enseignement primaire) seront mises en place. Ces procédures, ainsi que le plan et le règlement d'étude sont en cours d'élaboration.

## Formation continue : philosophie et perspectives

La formation continue, même si elle n'est pas une obligation réglementaire pour la procédure de reconnaissance mise en place par la CDIP, doit néanmoins devenir, à terme, un des éléments constitutifs de la formation des enseignants en lien conceptuel avec la formation initiale.

Dans le courant de l'année 2019-2010, le chef du DIP a mis en place un groupe de travail exploratoire dont le mandat visait à « explorer » justement les voies de collaboration possibles entre les organes de gestion de la formation continue des trois niveaux d'enseignement et l'université. Ce groupe était constitué de représentants du DIP, de l'Université et des associations professionnelles. Ces dernières, malheureusement et pour des raisons qui leur sont propres, ont refusé de siéger dans ce groupe. Nous vous livrons ici des éléments de la conclusion du rapport rédigé par le président du groupe de travail, Rémy Villemin, en date du 12 mai 2010, conclusion sous le titre de « *Perspectives possibles sous une forme encore exploratoire* »

La conclusion du rapport, approuvé par l'ensemble des membres du groupe fait apparaître que si la construction d'un partenariat avec la formation continue du secondaire (CO et PO) ne paraît pas poser d'énormes problèmes, celle à mettre en place avec la FC de l'enseignement primaire s'avère plus difficile dans la mesure où le CEFEP gère un personnel permanent important, ce qui n'est pas le cas des autres services.

L'organisation de la formation continue pourrait donc s'articuler autour de

- trois principes
- trois domaines
- des rôles redéfinis et partagés

tout en se référant à une position qui semble recueillir une adhésion forte et qui résume bien la perspective générale de la collaboration future dans le domaine de la formation continue:

Dans le cadre des structures participatives telles qu'elles existent actuellement, il s'agit de se positionner dans une logique de propositions de contenu de formation en faisant jouer la complémentarité des différents types de propositions. Dans ce contexte, l'IUFE peut amener des éléments nouveaux, en particulier par l'articulation forte à mettre en place entre formation continue et recherche.

### *Trois principes*

En fonction d'un souci partagé par tous, celui de ne pas multiplier les groupes ou autres sous-groupes, se pose alors la question suivantes: faut-il maintenir les commissions actuelles, l'université devenant un partenaire comme d'autres (par exemple le SEM, l'IFFP, le CSP) ou faut-il inventer une superstructure qui engloberait toute les autres en tendant vers la 3<sup>ème</sup> hypothèse et en se référant aux principes ci-dessous :

- maintien des structures de type participatif et paritaire;
- maintien de la fonction de référence de la commission paritaire du statut;
- des opérations de formation continue liée à des démarches de recherche

*Trois domaines:*

Dans ce contexte se pose évidemment la question de « qui fait quoi ». L'université donne une réponse pragmatique à cette question en se situant comme une force propositionnelle supplémentaire essentiellement dans les trois domaines ci-dessous :

- dans les formations qualifiantes et certifiantes, par exemple et en particulier pour les formateurs;
- dans un partenariat fort lors des opérations de « recyclages » et autres adaptations à des changements de programme;
- dans des formations continues diffusant l'état de la recherche auprès des enseignants.

## Le corps enseignant et de recherche

### Structure générale du corps enseignant et de recherche intervenant dans l'IUFE

Le corps enseignant et de recherche lié à l'IUFE est composé de trois catégories. Cette composition est le résultat de l'histoire de la formation des enseignants à l'Université de Genève et de décisions prises lors de l'élaboration du règlement de l'IUFE.

Il faut d'abord distinguer les postes et personnes impliqués dans la formation des enseignants du primaire. Cette formation a été confiée à la FPSE en 1996 et intégrée dans la section des sciences de l'éducation. Tous les professeurs, MER et chargés de cours intervenant dans cette formation sont donc engagés par la FPSE et font partie de la SSED. Etant donné que ces engagements ont été réalisés avant le rattachement de la FEP à l'IUFE, ils ne sont pas traités dans le présent rapport. Il va de soi qu'à l'avenir, l'IUFE, par le biais du comité de programme FEP, participera aux décisions d'engagement. Il ne paraît pas nécessaire par contre de procéder à un changement de statut des personnes impliquées dans la FEP.

Il y a ensuite les postes créés et les personnes engagées dans le cadre de l'intégration de la formation des enseignants du secondaire par le biais du transfert d'une partie du budget de l'IFMES. Parmi ces postes et personnes, il faut distinguer deux catégories.

- les professeurs, MER et assistants, rattachés aux Facultés partenaires de l'IUFE
- les chargés d'enseignement, directement rattachée à l'IUFE

A ces personnes il faut ajouter les formateurs de terrain, à savoir des enseignants déchargés pour une ou plusieurs heures afin de suivre les stagiaires en responsabilité sur le terrain, en étroite collaboration avec les chargés d'enseignement. Cette structure du corps des formateurs comprenant trois catégories de personnes repose sur les réflexions suivantes.

On peut que la formation des enseignants constitue une étroite articulation de trois composantes :

- La formation pratique sur le terrain ;
- La formation théorico-pratique qui articule formation sur le terrain, analyse des pratiques (didactiques et approches transversales) et théories ;
- La recherche scientifique sur les pratiques dans toutes leurs dimensions.

La première composante est assumée essentiellement par les formateurs de terrain en collaboration avec les chargés d'enseignement ; la deuxième composante est assumée surtout par les chargés d'enseignement, tous intégrés par ailleurs dans des équipes de recherche ; la troisième composante repose surtout sur les professeurs et MER, en étroite interaction avec les chargés d'enseignement qui se trouve de la sorte constituer la véritable charnière de la formation.

Nous allons dans ce qui suit présenter, pour chacune de ces deux catégories chronologiquement,

- la définition des postes créés
- les procédures de nomination

On trouve en annexe la liste nominative des personnes intervenant dans la FORENSEC, liste qui comprend la totalité des postes créés depuis 2008. Pour certains postes, les personnes ont changé. Il n'a pas paru nécessaire de présenter le détail de ces changements.

### Postes rattachés aux Facultés

Le travail sur l'utilisation du budget provenant de l'IFMES pour l'engagement de professeurs, MER, assistants et chargés d'enseignement a été effectué par un groupe de 8 professeurs (G8 - Lettres : Laurent Gajo et Jean-Yves Tilliette ; Sciences : Pierre Spierer puis Jean-Marc Triscone et Marie Besse ; Sciences économiques et sociales : Bernard Debarbieux et Michel Oris ; FPSE : Joaquim Dolz et Bernard Schneuwly). Le point de départ du travail consistait en une estimation des besoins d'encadrement sur la base d'une projection du nombre probable d'étudiants dans les différentes disciplines en fonction des statistiques relevées depuis 10 ans à l'IFMES et par rapport au plan d'études avec la répartition des crédits ECTS ; la répartition tenait aussi compte d'une représentation de chacune des Faculté à l'intérieur de l'IUFE par des professeurs. Ce travail de longue haleine a abouti à la répartition suivante concernant les postes rattachés aux Facultés :

#### Lettres

- 2 postes de professeurs : Didactique des littératures et didactique des langues étrangères
- 1,5 postes de MER : didactique des langues étrangères et didactique de la grammaire
- 3 assistants

#### Sciences

- 2 postes de professeurs en didactique des sciences (orientation physique et orientation biologie)
- 3 assistants

#### SES

- 1 poste de professeur en didactique de la géographie
- 1,5 poste d'assistant

#### FPSE

- 1 poste de professeur dans le domaine interculturel (y compris dimension genre)
- 1 poste de MER : professionnalisation des enseignants
- 1.5 assistant

La dotation de cette dernière faculté est de fait plus élevée par les nombreuses mutualisations prévues. Notons qu'un poste de didactique de l'histoire, initialement prévu en SES, n'a pas pu être créé pour diverses raisons institutionnelles et, en fin de compte aussi, financières. Un poste de MER en didactique de l'éducation physique et sportive est actuellement ouvert à la Faculté de médecine avec une participation de 20% de l'IUFE, ce qui étend le nombre de facultés impliquées dans l'IUFE.

Chacune des Facultés a nommé une commission de structure pour définir les cahiers des charges des différents postes ainsi définis. Chacune des commissions comprenait deux membres du G8, dont un au moins d'une autre faculté. Les rapports de ces commissions et les cahiers des charges proposés ont été discutés et amendés par le G8. Ils ont ensuite

été discutés dans les collèges des professeurs des différentes facultés, envoyés au rectorat et abouti à l'ouverture de concours selon les procédures habituelles.

Les commissions de nomination comprenaient, elles aussi, deux membres du G8 au moins, dont un représentant d'une autre faculté. Tous ces concours ont abouti à des nominations, à une exception près (didactique des langues étrangères, à bout touchant). On trouve dans la liste en annexe 2 les noms des personnes nommées sur les différents postes (à l'exception des assistants qui ne sont pas encore tous nommés).

### Chargés d'enseignement rattachés à l'IUFE

Le G8 a également procédé à la définition des domaines dans lesquels nommer des chargés d'enseignement et du nombre par domaine, toujours sur la base des besoins définis en termes de nombre d'étudiants attendus et de domaines d'enseignement. Les engagements se sont fait en deux temps : un premier ensemble d'offres, essentiellement didactique, a été publié en mars 2008, un deuxième ensemble, complétant les didactiques en fonction des estimations précisées, dans le domaine des approches transversales et dans le domaine étude genre, début 2009. Voici la liste des postes ouverts pour ces deux périodes. Notons qu'un demi-poste en approches transversales, non stabilisé en 2009, a été rouvert en 2010. La liste des personnes engagées se trouve en annexe 2.

<i>Chargé-e-s d'enseignement</i>	<i>Nommé-e-s en 2008</i>	<i>Nommé-e-s en 2009</i>
Allemand	1.5	0.5
Anglais	2	0
Arts visuels	0.5	0
Biologie	1	0
Chimie	0.5	0
Français	2	1
Géographie	0.5	0.5
Italien	0	0.5
Mathématiques	1.5	0
Physique	1	0
Histoire	0.5	0.5
Education physique	0	1
Economie	0	0
Approches transversales de l'enseignement	0.5	4.5
Genre et éducation (+0.25 en SSED)	0	0.5
Total	11.5	9

Sur 20.5 postes stables au niveau CE, 9.5 sont occupés par des femmes.

Les nominations pour ces postes ont toutes été effectuées par une commission de nomination composée de 4 professeurs membre du G8 : Marie Besse, Michel Oris, Jean-Yves Tilliette et le soussigné : lecture de l'ensemble des dossiers et rédaction des rapports avec les propositions de nomination. Pour tous les postes, des professeurs appartenant aux différentes facultés de référence ont été consultés pour avoir un jugement aussi objectif et informé que possible.

L'encadrement des étudiants nécessite un nombre plus important de CE surtout du fait qu'il y a un certain nombre disciplines avec des taux très aléatoires d'étudiants, selon les statistiques portant sur les 10 années passées. Nous avons par ailleurs engagé des

personnes pour les enseignements Ateliers MITIC et didactique et Séminaire « enseigner à des adolescents ».

- Didactique du droit
- Didactique de l'informatique
- Didactique de l'histoire (décharge pour assurer le cours de didactique de l'histoire en absence provisoire d'un professeur)
- Didactique de l'économie
- Didactique de la physique (complément)
- Didactique de l'espagnol
- Didactique de la philosophie
- Didactique de la géographie (remplacement d'une personne ayant démissionné)
- Didactique du latin
- Didactique de la musique
- Ateliers MITIC et didactique
- Séminaire "Enseigner à des adolescents"

Pour le séminaire « Enseigner à des adolescents » nous avons systématiquement engagé des personnes impliquées dans un travail quotidien et réel avec des adolescents en tant que psychologues, psychiatres ou éducateurs. Ces postes, tout comme celui des ateliers MITIC et didactique, seront stabilisés en 2011.

Pour les postes mentionnés ci-dessous, nous avons procédé de deux manières :

- engagement comme chargés d'enseignement suppléants dans la mesure où le taux était significatif (au dessus de 2/12) et que le temps le permettait (parfois, les étudiants étaient engagés au tout dernier moment et il fallait procéder à des engagements de dernière minute)
- engagement comme chargés d'enseignement bénévoles, les personnes étant payées par une décharge de leur poste au DIP ; cette procédure est possible étant donné que les salaires sont calculés dans la même classe 20.

Ces engagements vont devenir plus rares à l'avenir. En effet, comme il apparaît dans le chapitre consacré aux relations avec les autres HEP au niveau romand, les disciplines à faible dotation horaire vont être assumées dans une entreprise collective des institutions romandes de formation, avec un début en 2011 déjà.

#### **Autres membres du corps des collaborateurs à l'enseignement et la recherche rattaché à l'IUFE**

L'IUFE comprend deux autres collaborateurs à l'enseignement et la recherche nommés en suivant une procédure de concours et de nomination.

- Conseillère aux études : Catherine Walther Green, nommée en février 2009
- Collaborateur scientifique responsable de l'encadrement et de la formation des formateurs de terrain et des enseignants d'accueil et de l'organisation des stages: Simon Toulou, nommé le également en février 2009.

## Recherche

La recherche en didactique et en sciences de l'éducation a reçu une impulsion très importante par la création de l'IUFE, et ce par quatre biais.

1. Dès la conception de l'IUFE et la définition des cahiers des charges, il était entendu que les chargés d'enseignement devaient participer de manière significative aux équipes de recherche (voir aussi le chapitre précédent). L'exemple de la LME a été ainsi suivi qui s'est révélé très efficace dans la mesure où le taux de docteurs parmi les CE est passé d'environ 30% à 70%. Ceci a permis d'étoffer les équipes de rattachement avec des personnes qui ont une excellente connaissance du terrain, de bons liens avec les praticiens et, sans encore être des chercheurs confirmés, une bonne maîtrise des outils de base de la recherche.
2. Les équipes de recherche, aussi bien en didactique qu'en sciences de l'éducation, comprennent maintenant des collaborateurs travaillant aussi bien au niveau secondaire que primaire. Cette mixité permet et nécessite une prise en compte de nouvelles thématiques de recherche, notamment au niveau du secondaire supérieur, depuis longtemps un parent pauvre de la recherche en éducation.
3. En ce qui concerne plus particulièrement les didactiques, Genève est devenu le centre le plus important de recherche en Suisse et l'un des centres qui réunit le plus grand nombre de professeurs en didactique en Europe, ceci par la configuration d'un Institut universitaire réunissant tous les domaines essentiels de la didactique (la didactique de l'histoire sera pourvue en 2011, celles des arts en 2012). Un séminaire régulier de recherche réunit d'ores et déjà tous les didacticiens du primaire et du secondaire pour créer une culture commune de discussion et d'échange. Il est certain qu'il en résultera des projets communs (il en existe déjà par exemple entre mathématiques et sciences). Un colloque international des didactiques est prévu pour 2013.
4. L'IUFE développe activement des Centres de compétence en didactique reconnus par le groupe de pilotage « didactiques » mis sur pied par la CRUS, la COHEP et la CDIP. Actuellement un Centre fonctionne déjà dans le domaine de la didactique du français ; un deuxième est sur le point d'être mis sur pied en mathématiques et un troisième en projet dans le domaine de l'histoire, ces deux derniers en collaboration étroite avec la Haute école pédagogique de la Suisse Nord-occidentale (PHNW).

L'IUFE soutient par ailleurs activement des manifestations scientifiques dans le domaine de la recherche en didactique et en éducation. En voici une liste non exhaustive :

- congrès de didactique à Girona
- Didactique de la littérature à Genève
- Journées de didactique de l'éducation physique et sportive
- Congrès Actualité de la recherche en éducation
- Séminaire international Vygotski « Vygotski et l'école »
- Congrès didactique des mathématiques
- ...

Il soutient par ailleurs très activement tous les chercheurs participant à des colloques scientifiques internationaux. Une quarantaine de communications soutenues par l'IUFE ont ainsi été présentées dans une trentaine de manifestations.

## Instances de l'IUFE

Nous avons au cours des pages précédentes mentionné une série d'instances créées pour permettre le démarrage de l'IUFE sans d'ailleurs avoir été exhaustif (les rapports cités dans la partie historique permettent ici de se faire une idée bien plus complète) : nous n'allons pas le reprendre ici. Nous n'en mentionnerons que deux particulièrement important pour la période de transition allant de 2008 à début 2010.

- Groupe de gestion : ce groupe, se réunissant une fois par semaine, avait pour tâche de traiter les multiples problèmes quotidiens qui apparaissaient dans la mise sur pied de la formation des enseignants du secondaire et comportaient tous les aspects : locaux, horaires, engagements des suppléants, de formateurs de terrain, d'enseignants d'accueil, budget, finances, flux des étudiants, rapports avec les autres institutions de formation des enseignants, avec les facultés, avec la bibliothèque, avec les directions d'école pour les stages et pour les emplois, etc. Cette simple énumération suffit pour montrer qu'il s'agit là du centre névralgique de l'entreprise. Le groupe était composé de trois personnes qui faisaient déjà partie du groupe de projet susmentionné (préparation des règlements et plans d'études, etc.) (Charles Heimberg, Isabelle Grin, jusqu'en automne 2009, et le soussigné) auxquelles s'ajoutaient le directeur de l'IFMES Rémy Villemin, dont le cahier de charges comprenait une part de plus en plus grande de responsabilité pour la FORENSEC, l'administratrice Sonia Bühler, et, dès leur engagement, la Conseillère aux études Catherine Walther Green et le collaborateur scientifique en charge de l'encadrement et formation des formateurs de terrain et des enseignants d'accueil Simon Toulou.
- Groupe de pilotage : ce groupe, chapeauté par le président du DIP et le recteur de l'université, avait pour fonction de définir et fixer les lignes politiques générales de la mise sur pied de l'IUFE et de la mise en œuvre de la FORENSEC. Il comprenait notamment les directeurs des services du personnel du DIP, les représentants des associations professionnelles et les responsables des programmes de formation des enseignants à l'IFMES et à l'Université.

Dès l'adoption de la loi par le Grand Conseil, les instances prévues par le règlement de l'IUFE ont été mises en place. Rappelons très rapidement la structure de l'IUFE ; les membres des différentes instances sont énumérées en annexe 3.

- L'IUFE est supervisé par un Conseil de l'IUFE composé du recteur, des doyens des facultés, de représentants de deux Hautes écoles (musique et art et design), des filières de formation, du DIP et des associations professionnelles.
- Il comprend un organe participatif, l'Assemblée de l'IUFE (professeurs, collaborateurs à l'enseignement et la recherche, étudiants, corps administratif et technique), discutant et approuvant les règlements et plans d'études et toute question liée à l'IUFE, et nommant les comités de programme
- Il comprend actuellement trois programmes de formation (enseignants du secondaire, enseignants du primaire, formation des directeurs d'établissements scolaires), plus un en préparation (enseignement spécialisé) respectant les règlements de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP)
- Il entretient de très étroites relations avec le DIP, à travers notamment un groupe de coordination et deux commissions emploi/stages et enseignement.

Toutes ces instances se sont réunies et ont commencé leur travail, comme il a été montré plus haut, sauf le Conseil de l'IUFE auquel est soumis le présent rapport.

Normalement, l'IUFE est géré au quotidien par un comité de direction composé du directeur, du directeur adjoint et des directeurs de programme de formation. Dans la phase actuelle, cette gestion n'est pas encore pertinente : la FORDIF est très marginale du point de vue de la gestion quotidienne ; le programme FEP n'est pas encore intégré dans l'IUFE et celui de l'enseignement spécialisé est en construction. Pour assumer la gestion quotidienne de l'IUFE, un comité de direction élargi a été constitué qui comprend le directeur et le directeur adjoint ainsi que l'administratrice, la conseillère aux études et le responsable des formateurs de terrain et des enseignants d'accueil, auxquels se joint un membre des chargés d'enseignement.

## L'IUFE et les instances intercantionales

Les dispositifs de formation des enseignants de Genève ont, dès la création des nouvelles instances intercantionales au début des années 2000, été membres à part entière des conférences intercantionales romande et suisse. En effet, aussi bien la LME, par l'entremise de son ou de sa responsable et l'IFMES par l'entremise de son directeur, ont été membres actifs de la CDHEP (conférence des directions des hautes écoles pédagogiques de Suisse romande et du Tessin) et de la COHEP (conférence des hautes écoles pédagogiques de Suisse). Il faut signaler par ailleurs que cette présence n'était pas que symbolique, puisque Rémy Villemin, alors directeur de l'IFMES a été à deux reprises et durant cinq années, président de la CDHEP et que plusieurs groupes de travail romands et suisses ont vu des représentants des deux institutions genevois siéger en leur sein.

La création de l'IUFE a eu deux effets importants sur la représentation et l'engagement genevois au sein des instances intercantionales :

1. La désignation d'un seul représentant pour les deux dispositifs de formation (primaire et secondaire I et II) aussi bien à la CDHEP qu'à la COHEP, en la personne du directeur-adjoint de l'IUFE, Rémy Villemin
2. L'intégration de l'IUFE dans le dispositif des HEP romandes (le CAHR : Conseil académique des hautes écoles pédagogiques) et le début d'un travail commun qui consiste, entre autre actuellement, à la mise sur pied d'une formation romande pour les enseignants des disciplines dites rares (pour 2011-2012 : économie et droit, chimie, latin et grec, histoire de l'art) et d'un cadre commun pour la formation des enseignants du primaire.

La mise en place de l'IUFE a permis entre autre de clarifier la position de Genève et de montrer aux autres institutions de formation la cohérence et l'harmonisation voulues par le regroupement au sein d'un même institut de l'ensemble des formations des enseignants du canton.

## Administration

Le montage de l'administration a été très progressif. Le premier pas a été la nomination d'une personne responsable de toute l'administration et que nous allons appeler « administratrice » par la suite, même si son poste actuel est défini à un niveau inférieur d'assistante à la direction. C'est Mme Sonia Bühler qui a été nommée pour ce poste essentiel à la marche de l'institution. Le niveau du poste ayant clairement été sous-estimé, une procédure de réévaluation va prochainement être mise en place.

L'administration a été dotée progressivement d'un secrétariat, d'abord par l'engagement d'un secrétaire à plein temps et de personnes temporaires pour assumer les tâches plus routinières. Le secrétariat est actuellement doté de trois personnes (plein temps, 0.8 et 0.3). Cette dotation suffit pour assumer la gestion quotidienne (étudiants, horaires, salles, matériel, correspondance), mais devra être prochainement augmentée pour assumer également le secrétariat des enseignants.

Les services informatiques ont été assurés par l'engagement de Luc Lorenz, déchargé d'une partie de son enseignement et particulièrement compétent pour assumer des développements qui mettaient en rapport des demandes universitaires avec d'autres provenant des services de l'enseignement. Il a par ailleurs eu à charge l'entretien du parc des machines à disposition de l'IUFE à Pinchat (voir locaux au prochain chapitre). Lors du déménagement, l'installation des machines a été « outsourcée », vue l'importance des demandes à satisfaire. A l'avenir, un informaticien sera engagé par la FPSE qui aura à charge à la fois l'entretien des machines, les interventions en cas de problème et le suivi du site web de l'IUFE.

L'articulation étroite entre la FPSE et l'IUFE impliquera dans un avenir très proche une définition très précise des tâches assumées par chacune des institutions. Ceci concerne par exemple le suivi des étudiants en FEP qui commencent leur parcours en SSED et le terminent, sous forme de certificat à l'IUFE. Des solutions sont actuellement étudiées pour résoudre ces problèmes de la manière la plus efficace et la plus économique possible, sans opérer trop de changements administratifs et bureaucratiques.

## Infrastructure

Les infrastructures matérielles sont constituées d'une part des locaux mis à disposition de l'IUFE et dont il peut faire usage, d'autre part du mobilier à sa disposition.

### Locaux

Les difficultés de la mise en œuvre de l'IUFE ont été gravement accentuées par les infrastructures précaires dont il a pu disposer pour mettre en œuvre la FORENSEC. Les bureaux à disposition des chargés d'enseignement ne correspondaient guère aux besoins d'un travail intellectuel intense (6 personnes par bureau) ; les locaux mis à disposition de l'administration étaient exigus et mal isolés du point de vue phonique et du point de vue climatique. Les salles de séminaires étaient tout juste suffisantes pour la première année, quoique très décentrées pour des étudiants venant de tous les coins du canton. La deuxième année, les enseignements étaient dispersés sur deux sites assez éloignés ; et le nombre de places de travail très insuffisant. Il va de soi que ces conditions matérielles n'ont pas facilité le travail du corps administratif et technique et d'enseignement et de recherche et a également suscité des plaintes de la part des étudiants.

Dès décembre 2009, de nouveaux bâtiments ont été mis en chantier derrière Uni Mail, le Pavillon Mail. Les travaux ont été menés avec célérité ce qui a permis un déménagement en juillet 2010, préparé avec minutie par l'administration de l'IUFE. En août et septembre 2010, les collaborateurs de la FORENSEC ont été rejoints par les didacticiens de la SSED, réunissant ainsi dans un seul lieu toutes les didactiques, primaire et secondaire.

L'installation dans le nouveau bâtiment mis à disposition pour la formation des enseignants facilite grandement le travail quotidien. Il suffit pour l'instant aux besoins en termes de places de travail pour le PAT, le CCER et les professeurs. Il a permis la concentration en un seul lieu de tous les enseignants et chercheurs en didactique, soutenant une dynamique de travail décrite plus haut. Les locaux à disposition de l'administration sont hautement fonctionnels et permettent d'augmenter significativement l'efficacité du travail.

Tous les problèmes ne sont pas pour autant réglés. Le mercredi après-midi, le nombre des UF en parallèle (plus de 30) dépasse de loin les capacités d'accueil du Pavillon et les locaux à disposition dans Uni Mail. Il faudra voir dans quelle mesure il s'agit là d'un problème structurel indélébile qu'il faudra toujours résoudre en ayant recours à des salles aimablement mises à disposition par les directeurs des CO de l'Aubépine et de Montbrillant ou si un contrôle très détaillé des salles effectivement utilisées permettra de résoudre ce problème. Il y a par ailleurs un problème endémique pour trouver de grandes salles pour des cours dépassant 30 étudiants. Là aussi, il faudra, avec l'aide du service logistique, trouver des solutions plus satisfaisantes que le déplacement dans des salles souvent éloignées. Il s'agit là d'un problème plus large à Uni Mail qu'il faudra traiter centralement. On peut se demander d'ailleurs si l'IUFE ne devrait pas aussi participer au GROUFO regroupant les 4 facultés utilisatrices d'Uni Mail ; il regroupe en effet autant d'étudiants que, par exemple, l'ETI.

### Immobiliers

L'installation dans les locaux, bien préparée, n'a posé aucun problème majeur. Il semble bien que les meubles et appareil mis à disposition répondent aux besoins des usagers.

## Finances

Le présent chapitre ne traite pas de chiffres, mais de procédures concernant les finances de l'IUFE, et plus particulièrement de la FORENSEC. Le budget est traité à part, sur la base de propositions chiffrées.

Rappelons ici simplement les principes qui ont présidé à l'établissement du transfert du budget de l'IFMES à l'Université. Le disponible à l'IFMES et les besoins pour la FORENSEC et l'administration de l'IUFE ont été définis lors de la réunion d'un groupe de travail mixte DIP et Université le 25 janvier 2008 sur la base de plusieurs documents. Une note de synthèse résume le détail des décisions prises et fixe le montant du transfert à au moins 9'800'000.- CHF en valeur 2008. Compte tenu des mécanismes salariaux et d'autres facteurs de renchérissement, il a été convenu que ce montant devrait être augmenté d'au moins 700'000.- CHF pour le budget 2011.

Les mécanismes budgétaires prévus étaient les suivants : durant l'année 2008, puis finalement encore 2009, le budget était géré par l'IFMES via le service financier du postobligatoire. Le transfert du budget s'est fait au 31 décembre 2009 et le budget 2010 est géré par l'université.

A l'intérieur de l'Université, tout le budget est pour l'instant géré sur un seul compte IUFE, les facultés facturant les dépenses des engagements qu'ils ont effectuées à l'IUFE. Dès 2011, les montants correspondant aux engagements effectués sont transférés dans les budgets des Facultés moyennant une convention qui fixe les prestations en termes d'enseignement, de recherche et de gestion que les personnes engagées doivent fournir à l'IUFE pour la formation des enseignants. Ces conventions sont prêtes et devront être signées prochainement. Les montants exacts seront fixés au moment de la signature des conventions.

Les incidences budgétaires de l'intégration des nouveaux programme FEP (certificat) et Enseignement spécialisés seront négociées entre l'IUFE et la FPSE-SSED dans le cadre des discussions sur l'administration des étudiants (voir point précédent).

## Inauguration

L'inauguration de l'IUFE s'est faite en deux moments.

Le 5 octobre, le président du DIP et le recteur de l'Université de Genève ont convié la presse pour annoncer l'inauguration. Un nombre appréciable de journalistes ont participé à la conférence de presse et ont relaté l'événement dans plusieurs journaux et à la radio.

Le 8 octobre a eu lieu la fête d'inauguration en présence d'environ 200 personnes. Outre les instances politiques (députés membres de la commission d'enseignement), étaient représentés tous les milieux liés à l'enseignement et la formation des enseignants au niveau suisse (président de la COHEP) et romand (secrétaire générale de la CIIP ; président de la CDHEP et plusieurs recteurs de HEP) ; les directions des services du DIP, des directeurs d'école ; des représentants des associations professionnelles ; des enseignants, des formateurs de terrain ; des représentants de l'université (rectorat, doyens, professeurs, chargés d'enseignement, assistants, membres du corps administratif et technique).

Le buffet fut excellent – la musique joyeuse. Longue vie à l'IUFE !

## Annexe 1 : Le référentiel de compétences

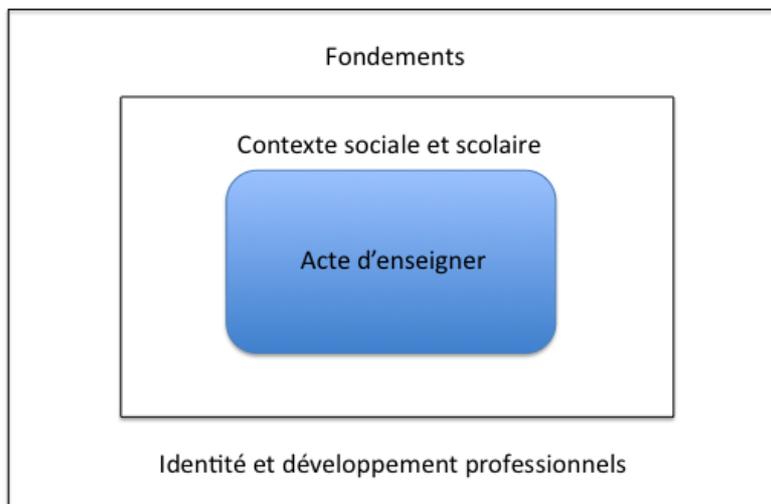


Figure 2 : Structure des compétences à acquérir

### *Acte d'enseigner*

1. Se situer en tant qu'expert de sa discipline d'enseignement, exerçant un rapport critique à son égard, connaissant son histoire, ses méthodes, ses moyens d'enseignement, ses plans d'études et la progression prévue des élèves.
2. Transmettre, et permettre aux élèves de construire des connaissances solides, notamment dans le but de leur permettre d'entreprendre d'autres formations. Ceci signifie plus particulièrement :
  - a. identifier les connaissances et les besoins d'apprentissage des élèves dans sa discipline.
  - b. construire des séquences d'enseignement porteuses de sens, caractérisées par les gestes professionnels suivants: mise en place de situations d'apprentissage, régulation des processus d'apprentissage, évaluation des apprentissages qui ont été réellement effectués et, si nécessaire, remédiation.
  - c. différencier les interventions didactiques et les démarches d'évaluation en fonction de la diversité des élèves, en prenant en considération les besoins spécifiques de formation.
  - d. planifier des cursus de formation dans le long terme en concevant des séquences d'enseignement-apprentissage pour les différents contenus de la discipline, basées sur les plans d'études et les moyens à disposition, ayant recours aux MITIC et tenant compte du niveau des élèves.
3. Gérer un groupe-classe en tenant compte de sa dynamique dans le but de garantir des apprentissages dans un contexte favorable à tous.

### *Contexte social et scolaire*

4. Etablir des relations éducatives avec les élèves, individuellement et collectivement, dans les différentes situations de la vie scolaire, en tenant compte de la spécificité de l'apprenant adolescent.

5. Collaborer avec les collègues de l'école, que ce soit au sein du groupe de discipline, dans l'équipe des enseignants d'un groupe-classe, avec la direction de l'établissement, dans le but de :
  - a. gérer les parcours des élèves
  - b. assurer le suivi et la cohérence des programmes
  - c. élaborer et réaliser des projets pédagogiques et d'activités propres à l'établissement.
6. Coopérer avec l'équipe médico-psycho-sociale, le doyen, le maître de classe, le responsable du groupe-classe ou les parents en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école.

#### *Identité et développement professionnels*

7. Analyser et évaluer sa propre pratique avec des outils conceptuels mis à disposition par la recherche et les différentes théories de l'éducation et de l'enseignement afin de prendre de la distance et de modifier, le cas échéant, sa manière de concevoir sa pratique.
8. S'engager dans une démarche de développement professionnel et de perfectionnement continu sur la base des observations réalisées sur le terrain et d'apports théoriques.

#### *Fondements*

9. Prendre en compte les diversités sociales et culturelles et leur permettre de s'exprimer sans discrimination.
10. Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions dans l'esprit de la LIP en respectant les valeurs défendues par cette dernière.
11. Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante.

## Annexe 2 : Liste des enseignants intervenant dans la FORENSEC

<b>Enseignement</b>	<b>Nom (fonction)</b>
<b>CHARGE D'ENSEIGNEMENT nommés</b>	
Didactique de l'allemand	JACQUIN Marianne
Didactique de l'allemand	EXTERMANN Blaise
Didactique de l'anglais	SCHAUBER Holli
Didactique de l'anglais	GERBER Brigitte
Didactique de l'anglais	FOREL Claire
Didactique des arts visuels	MARQUEZ Francisco
Didactique des arts visuels	RICKENMANN René
Didactique de la biologie	LOMBARD François
Didactique de la biologie	KOPP Rémy
Didactique du français	MONNIER Anne
Didactique du français	ERARD Serge
Didactique du français	FALLENBACHER Francine
Didactique de l'italien	ROSSI Federica
Didactique de la géographie	VARCHER Pierre
Didactique de l'histoire	HEIMBERG Charles
Didactique des mathématiques	FLORIS Ruhul
Didactique des mathématiques	CORAY Michel
Didactique des mathématiques	BURGERMEISTER Pierre-François
Didactique de la musique	MILI Isabelle
Didactique de la physique	WEISS Laura
Didactique de l'éducation physique	DERIAZ Alain
Didactique de l'éducation physique	POUSSIN Bernard
Didactique de l'éducation physique	LENZEN Benoît
Genre et enseignement	COLLET Isabelle
Profession enseignante+ école, société	GRIN Isabelle
Profession enseignante+ élève, classe	WANLIN Philippe
Profession enseignante+élève, classe	MULLER Alain
Dossier développement professionnel et Profession enseignante	PELLANDA Sandra
Dossier développement professionnel et évaluation/sélection	FORGET Alexia
Ecole et société	PROGIN Laetitia
Dossier développement professionnel	TOSI Jean-Marc
<b>Chargés d'enseignement suppléant</b>	
Ateliers MITIC	JOUSSON Bernard
Didactique du droit	GOEKING Antoine
Didactique de l'informatique	CURTET Lydia
Didactique de l'histoire	OPERIOL Valérie
Didactique de l'histoire	DE SOUSA Maria
Didactique de l'économie	PERINI Dirk
Didactique de la physique	GRUNDISCH Alain
Didactique de l'espagnol	ANGELES LAPLACE Gina
Séminaire adolescents	BRESSON Nancy
Didactique de la philosophie	CHAPPUIS Michel
Didactique de la géographie	ABEILLE Sara
Didactique de la géographie	JANZI Hyade
Didactique du latin	PLATANIA Caroline

Didactique de la musique	SECLI Matteo
Séminaire "Enseigner à des adolescents"	GUINOT Serge
Séminaire "Enseigner à des adolescents"	GUNN-SECHEHAYE François
Séminaire "Enseigner à des adolescents"	CASTIGLIONE Mario
Séminaire "Enseigner à des adolescents"	MAHERZI Raouf
Séminaire "Enseigner à des adolescents"	MYFTIU PERNOUX Besa
Dév. Durable + didactique de la géographie	SOLARI Marco
<b>Professeurs et MER</b>	
Didactique des sciences	MULLER Andreas
Didactique du français	SCHNEUWLY Bernard
Didactique de la géographie	SGARD Anne
Didactique de la grammaire	LAENZLINGER Christopher (MER)
Didactique des littératures	DAVID Jérôme
Didactique des mathématiques	DORIER Jean-Luc
Sciences de l'éducation (Interculturel et Genre)	SANCHEZ-MAZAS Margarita
Sciences de l'éducation (Histoire de l'éducation)	MAGNIN Charles
Sciences de l'éducation (Processus d'apprentissage)	CRAHAY Marcel
Sciences de l'éducation (Processus d'évaluation et de sélection)	MOTTIER Lucie
Profession enseignante	HOFSTETTER Rita
Profession enseignante	LUSSI Valérie (MER)
Dossier développement professionnel	VANHULLE Sabine

## Annexe 3 : Membres des instances de l'IUFE

### Conseil de l'IUFE

#### 1. Membres

- Le recteur ou son délégué : Jean-Dominique Vassalli
- Le doyen de des Facultés partenaires, ou son délégué :
  - Faculté des lettres : Eric Wehrli
  - Faculté des sciences : Jean-Marc Triscone
  - Faculté des sciences économiques et sociales : Bernard Morard
  - Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation : Jean-Paul Bronckart
- Un membre du corps enseignant de chacun des programmes de formation de l'IUFE :
  - Formation des enseignants du primaire : Sabine Vanhulle
  - Formation des enseignants du secondaire : Andreas Müller
- Un représentant
  - de la Haute école de musique : Olivier Rogg
- de la Haute école d'art : Henri Burkard
- Deux représentants de la profession, proposés par les associations professionnelles concernées par les programmes dispensés
  - Famco : Raphaël Fornallaz
  - UCESG : Marti Ruiz-Altaba
- Deux représentants du Département de l'instruction publique
  - Frédéric Wittwer, Directeur Projet Harmonisation solaire
  - Pascal Cirlini, Directeur du service du personnel enseignant

#### 2. Invités

- Le directeur de l'Institut : Bernard Schneuwly
- Le directeur adjoint de l'Institut : Rémy Villemin
- Un représentant des HEP : Guillaume Vanhulst

### Assemblée de l'IUFE

- Quatre représentants professeurs des comités de programmes des formations dispensées par l'IUFE :
  - Primaire : Marcel Crahay
  - Cadres : Monica Gather-Thurler
  - Secondaire : Anne Sgard et Jean-Luc Dorier
- Un représentant de chacune des Facultés partenaires :
  - Sciences : Marie Besse/Andreas Müller
  - SES : Michel Oris/Anne Sgard
  - Lettres : Juan Rigoli/Jérôme David
  - FPSE : Margarita Sanchez-Mazas
- Quatre collaborateurs de l'enseignement et de la recherche de l'Institut,
  - deux émanant de la formation des enseignants du primaire : Isabelle Mili et Greta Pelgrims
  - deux émanant de la formation des enseignants du secondaire : Marianne Jacquin et Rémy Kopp
- Quatre étudiants, proposés par les étudiants inscrits à l'Institut :
  - deux du primaire: Mélanie Fransisco et Olivier Betend
  - deux du secondaire : Sophie Scheller et Stephane Sauge
- Un membre du personnel administratif et technique de l'Institut : à désigne

#### *Commission « équivalences et validation des acquis et expérience »*

Catherine Walther-Green, Isabelle Mili, Greta Pelgrims, Stéphane Sauge, Cindy Viret, Sandra Pellanda, Laura Weiss.

*Commission « bibliothèque »*

, Sophie Scheller, Yann Volpe, Jean-Luc Dorier, Ruhai Floris, Serge Erard, Sandrine Aeby.

*Commission « recours »*

Monica Gather-Thurler, Margarita Sanchez-Mazas, Catherine Walther-Green, Michel Oris (qui sera remplacé par Anne Sgard).

**Comité de programme FORENSEC**

- 4 professeurs : Bernard Schneuwly, Andreas Müller, Jérôme David, Anne Sgard
- 3 collaborateurs à l'enseignement et la recherche : Charles Heimberg, Isabelle Grin, Pierre-François Bürgenmeister
- 2 représentants étudiants : Sita Pottacheruva, Karim Khatib
- 2 représentants de la profession : François Bertagna, Raphael Fornallaz
- 2 invités permanents : Catherine Walther-Green et Rémy Villemin

**Comité de programme FEP**

- 3 professeurs : Sabine Vanhulle, Marcel Crahay, Jean-Luc Dorier
- 3 collaborateurs de l'enseignement et de la recherche : Glais Cordeiro, René Rickenmann, Walther Tessaro
- 2 étudiant.e.s : Sabrina Haddad, Melissa Rahal
- 2 membres de la profession : Eveline Langer, Laurent Vité

**Comité de programme FORDIF**

Ce programme est géré collectivement par quatre institutions : IUFÉ avec comme représentante Monica Gather-Thurler, IDHEAP, HEP Vaud et IFFP.

**Comité de programme Enseignement spécialisé**

Greta Pelgrims (direction par délégation)

- 2 professeurs : Sylvie Cèbe, Francia Leutenegger
- 3 collaborateurs de l'enseignement et de la recherche Greta Pelgrims (direction par délégation), Valérie Lussi-Borer, Britt-Marie Martini-Willemin
- 2 étudiants : Cindy Viret pour le primaire ; un étudiant à désigner pour le secondaire
- 2 membres de la profession : Luc Lavarini, enseignant spécialisé pour la SPG ; un membre à désigner pour le secondaire
- Un ou une représentante de l'OMP, membre invité

**Groupe de coordination UNIGE-DIP**

UNIGE

Ch. Heimberg, M. Oris, J. Rigoli, S. Vanhulle, B. Schneuwly, M. Besse

DIP

C. Perrenoud Aeby, P. Cirilini, H. Koumrouyan, F. Bertagna, R. Fornallaz, L. Vité

*Commission emploi et stages*

- sous-commission primaire :
  - o Glais Cordeiro, co-coordinatrice formation des enseignants primaire
  - o Suzanne Hagemann, collaboratrice scientifique responsable des stages
  - o Anne Perréard, chargée d'enseignement dans le domaine articulation théorie-pratique
  - o Un membre de la SPG (à désigner)
  - o Carmen Perrenoud-Aeby
  - o Autre représentant-e de l'enseignement primaire
- Sous-commission secondaire
  - o Rémy Villemin, directeur adjoint IUFÉ
  - o Simon Toulou, collaborateur scientifique responsable des stages

- Isabelle Grin, chargée d'enseignement
- Harry Koumrouyan ou suppléant
- Pascal Cirlini ou suppléant
- Un membre de la FAMCO et de l'Union (à désigner)
- Un directeur/trice d'un établissement du CO
- Un directeur/trice d'un établissement du PO

*Commission enseignement*

- Bernard Schneuwly, directeur IUFÉ, membre du comité de programme formation du secondaire
- Sabine Vanhulle, co-coordinatrice formation des enseignants primaires
- Blaise Extermann, chargé d'enseignement formation des enseignants du secondaire, didactique de l'allemand
- Christine Del Notaro, chargée d'enseignement formation des enseignants du primaire, didactique des mathématiques
- Chantal Andenmatten
- Isabelle Nicolazzi
- Isabelle Vuillemin